

ASSEMBLÉE NATIONALE28 novembre 2024

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC3

présenté par

Mme Joncour, Mme Sicard, Mme Roy, Mme Joubert, M. Beaurain, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Odoul, Mme Parmentier, M. Ballard, M. Perez, M. Sanvert, M. Chudeau, Mme Pollet,
M. Clavet, M. Bilde et Mme Auzanot

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 1 euro »,

les mots et la phrase :

« 2 euros. Pour tout étudiant boursier et non boursier attestant de difficultés financières graves constatées par les services sociaux des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, elle doit comporter au moins une offre de restauration qui ne peut être supérieure à 1 euro. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Soutenir les étudiants les plus précaires est une priorité. Le Rassemblement National soutient les mesures visant à réduire la charge financière qui pèse sur eux, en particulier dans un contexte marqué par une précarité étudiante croissante. Cependant, la généralisation du repas à 1 euro pour tous les étudiants, estimée à 90 millions d'euros par an, représente un coût disproportionné pour les finances publiques. Une approche mieux ciblée permettrait de concilier solidarité et responsabilité budgétaire.

Cet amendement propose ainsi une tarification adaptée, avec un repas à 1 euro destiné aux étudiants boursiers et précaires, répondant à leurs besoins urgents, et un repas à 2 euros pour les autres étudiants, leur offrant également un tarif accessible tout en garantissant une gestion budgétaire plus soutenable. Cette proposition équilibrée permettrait d'apporter un soutien concret aux étudiants dans le besoin, tout en préservant les ressources de l'État, incarnant une démarche pragmatique et solidaire.